Comité d'éthique de la recherche du CHUM
Pavillon R, 900 rue St-Denis, 3e étage
Montréal (Québec) H2X 0A9

Le 25 avril 2017

Docteur Daniel Alexander Patrick Von Renteln
Axe de recherche : insulte tissulaire, infection, immunité et inflammation

a/s : Mme Alexia Monges
courriel : alexia.monges.chum@ssss.gouv.qc.ca

Objet :	**16.367 – Approbation FINALE (CÉR restreint)**
	Etude NORD - Eliminer le besoin d'évaluation histopathologique des polypes diminutifs

Docteur,

Nous accusons réception des précisions et corrections demandées ainsi que des documents suivants en vue de l'approbation finale du projet mentionné en rubrique:

- formulaire d'information et de consentement français modifié – principal - version du 25 avril 2017
- formulaire 20 complété
- protocole version 1.0, daté du 19 avril 2017

Le tout étant jugé satisfaisant, il nous fait plaisir de vous informer que la présente constitue l'approbation finale de votre projet de recherche, **valide pour un an à compter du 25 avril 2017**. Vous devrez compléter le formulaire de renouvellement que nous vous ferons parvenir annuellement. De même, vous devrez soumettre pour approbation préalable, toute demande de modification ou document de suivi requis par le comité d'éthique conformément à ses Statuts et Règlements et ce via Nagano.

Vous retrouverez dans Nagano section "Fichiers – FIC – version approuvée CÉR CHUM (pdf)" une copie du formulaire de consentement portant l'estampille d'approbation du comité. Seule cette version finale devra être utilisée pour signature par les participants à la recherche.

Veuillez noter que le projet de recherche ne pourra débuter avant que vous n'ayez reçu la lettre d'autorisation de réaliser la recherche dans les murs de l'établissement. De même, lorsque cela s'applique à votre situation, le projet ne peut débuter tant que le contrat n'est pas finalisé et dûment signé.

Le comité d'éthique du CHUM est désigné par le gouvernement du Québec (MSSS) et adhère aux règles de constitution et de fonctionnement de l'Énoncé de Politique des trois Conseils (ÉPTC 2) et des Bonnes pratiques cliniques de la CIH.

Pour toute question relative à cette correspondance, veuillez communiquer avec la personne soussignée via NAGANO, ou avec le secrétariat du comité par téléphone ou courriel: ethique.recherche.chum@ssss.gouv.qc.ca – 514 890-8000, poste 14485, ou consulter le fichier «Questions-réponses» au bas de la page d'accueil Nagano**.**
Vous souhaitant la meilleure des chances dans la poursuite de vos travaux, nous vous prions d'accepter, Docteur, nos salutations distinguées.

Me Marie-Josée Bernardi, avocate
Présidente intérimaire
Comité d'éthique de la recherche du CHUM